

SÉANCE DU
CONSEIL
13 NOVEMBRE
2017

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Lundi le treizième jour de novembre deux mille dix-sept, séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations à vingt heures.

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Laurent Phoenix, sont présents : mesdames et messieurs, Sylvain Thibodeau, Marc Lasalle, Thérèse Ménard Monty, Jean-Guy Côté, François Mailloux, Vicky Poulin.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue par monsieur le maire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2017
4. Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil
5. Période de questions
6. Présentation du budget de la bibliothèque par Mme Murielle Bricault, responsable
7. Travaux de réfection du rang Houde - Affectations
8. Formation sur l'éthique et déontologie en matière municipale et le rôle, pouvoirs et responsabilités de l' élu(e)
9. Mésententes concernant les clôtures et fossés mitoyens –
Personne désignée
10. Désignation du fonctionnaire désigné pour l'application des
règlements d'urbanisme
11. Appui aux 12 jours d'action pour contrer la violence envers les
femmes et engagement du port du ruban blanc en signe de
solidarité envers cette cause
12. Bail – Club des personnes handicapées Brome-Missisquoi inc.
13. Activité de financement – Fondation au diapason – Vente de
Poinsettias
14. Campagne de financement de la fondation éducative Jean-
Jacques-Bertrand
15. Comptes payés et à payer
16. Correspondance
17. Correspondance du maire

18. Divers :
19. Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-11-3575

PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté
APPUYÉ PAR François Mailloux
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le divers reste ouvert jusqu'à la fin.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2017

2017-11-3576

PROPOSÉ PAR Marc Lasalle
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2017 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

DÉPÔT

Dépôt en séance des déclarations d'intérêts pécuniaires de mesdames et messieurs Laurent Phoenix, Sylvain Thibodeau, Marc Lasalle, Thérèse Ménard Monty, Jean-Guy Côté, François Mailloux et Vicky Poulin.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions si elles en ont.

ANNOTATION

Présentation du budget de la bibliothèque pour l'année 2018 et les statistiques pour l'année 2017, par madame Murielle Bricault, responsable de la bibliothèque.

TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG HOUDE - AFFECTATIONS

2017-11-3577

CONSIDÉRANT la confirmation reçue par le ministre des Transports, et de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'une aide financière d'un montant de 10 000\$ pour les travaux de réfection du rang Houde ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR François Mailloux
ET APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau
ET RÉSOLU :

Que pour lesdits travaux, un montant de 51 426.94\$ soit affecté au seuil minimal d'immobilisations du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour les années 2014 à 2018 ;

Que soit affecté pour lesdits travaux un montant de 51 426.94\$ provenant du surplus non affecté.

ADOPTÉE

**FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE
ET LE RÔLE, POUVOIRS ET RESPONSABILITÉS DE L'ÉLU(E)**

2017-11-3578

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty
APPUYÉ PAR Marc Lasalle
ET RÉSOLU :

Que madame Vicky Poulin soit autorisée à assister à la formation sur l'éthique et déontologie en matière municipale offerte par Me Francis. Le coût est de 150\$, excluant les taxes.

Que monsieur Jean-Guy Côté et madame Vicky Poulin soit autorisés à assister à la formation sur le rôle, pouvoirs et responsabilités de l'élu(e) offerte par Me Francis. Le coût est de 150\$, excluant les taxes, par élu.

ADOPTÉE

**MÉSENTENTES CONCERNANT LES CLÔTURES ET FOSSÉS MITOYENS –
PERSONNE DÉSIGNÉE**

2017-11-3579

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty
APPUYÉ PAR Marc Lasalle
ET RÉSOLU :

Que monsieur Pierre Auclair soit la personne désignée pour régler les mécontentes concernant les clôtures mitoyennes, fossés mitoyens, fossés de drainage et découverts (en vertu de l'article 35 et suivants de la Loi sur les compétences municipales).

Que la compétence de la personne désignée s'appliquent à toutes les zones.

Que la rémunération de la personne désignée est le tarif prévu à la convention signé entre la municipalité et la firme Gestim inc. dans l'item autre. Les frais de photocopies, de recherche, de kilométrage, de services professionnels et tout autre frais reliés au dossier qui sont facturés doivent être remboursés par la municipalité.

ADOPTÉE

**DÉSIGNATION DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR L'APPLICATION DES
RÈGLEMENTS D'URBANISME**

2017-11-3580

PROPOSÉ PAR Vicky Poulin
APPUYÉ PAR François Mailloux
ET RÉSOLU :

Que monsieur Pierre Auclair soit nommé à titre d'inspecteur en bâtiment et inspecteur municipal. Messieurs Jean Vasseur et Julien Dulude sont nommés inspecteur adjoint.

Ils ont à charge l'application des règlements suivants :

- o Règlement de zonage;
 - o Règlement sur le lotissement;
 - o Règlement sur la construction;
 - o Règlement relatif à l'émission et aux tarifs des permis et certificats;
 - o Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction;
 - o Règlements sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE), sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et sur les dérogations mineures ;
 - o Règlements sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);
 - o Règlement concernant d'autres nuisances
 - o Règlement sur le captage des eaux souterraines;
- Les règlements de contrôle intérimaire de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

APPUI AUX 12 JOURS D'ACTION POUR CONTRER LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES ET ENFANGEMENT DU PORT DU RUBAN BLANC EN SIGNE DE SOLIDARITÉ ENVERS CETTE CAUSE

2017-11-3581

CONSIDÉRANT qu'en 1991, le parlement du Canada a établi la date du 6 décembre afin de souligner le terrible drame de l'école polytechnique de Montréal en 1989 où quatorze jeunes femmes ont été victimes de la haine envers les femmes;

CONSIDÉRANT qu'en plus de commémorer cet événement tragique, le 6 décembre offre l'occasion de réfléchir au phénomène de la violence dans notre société. Que l'on parle de la difficulté des hommes, femmes et enfants, nous devons comme individu et comme collectivité concevoir que la violence est une réalité quotidienne de notre société afin d'envisager des mesures concrètes et d'éliminer toutes formes de violence;

CONSIDÉRANT que dans sa quête pour éliminer le fléau de la violence faite aux femmes, la MRC Brome-Missisquoi est convaincue qu'il est nécessaire d'obtenir le partenariat de la collectivité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté
ET APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau

ET RÉSOLU :

D'appuyer la campagne de sensibilisation de 12 jours d'action (du 25 novembre au 6 décembre 2017) pour contrer la violence envers les femmes et conséquemment, en signe de solidarité envers cette cause, de porter le ruban blanc.

Qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à madame Julie Quinton, agissant pour le comité des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes, de la *coalition des groupes de femmes de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi*, ainsi qu'à l'ensemble des municipalités de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

**BAIL - CLUB DES PERSONNES HANDICAPÉES DE FARNHAM ET
MRC BROME-MISSISQUOI INC.**

2017-11-3582

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté
ET RÉSOLU :

Que le maire, monsieur Laurent Phoenix, et la directrice générale, madame Chantal St-Germain, soient autorisés à signer le bail à intervenir entre la municipalité de Sainte-Sabine et le Club des Personnes Handicapées Brome-Missisquoi Inc.

Que le bail est d'une durée d'un (1) an et sera en vigueur du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018. Le montant du loyer est de 640\$ par mois.

ADOPTÉE

**ACTIVITÉ DE FINANCEMENT - FONDATION AU DIAPASON - VENTE DE
POINSETTIAS**

2017-11-3583

PROPOSÉ PAR François Mailloux
APPUYÉ PAR Marc Lasalle
ET RÉSOLU :

Que la municipalité participe à la campagne de financement de l'organisme Au Diapason, par l'achat d'une boîte de poinsettias. Le coût est de 160\$ et contient 8 poinsettias.

ADOPTÉE

**CAMPAGNE DE FINANCEMENT
DE LA FONDATION ÉDUCATIVE JEAN-JACQUES-BERTRAND**

2017-11-3584

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau
ET RÉSOLU :

Que la municipalité accorde une aide financière de 260\$ à la Fondation Éducative Jean-Jacques-Bertrand dans le cadre de leur levée de fond 2017.

ADOPTÉE

COMPTES PAYÉS ET À PAYER

2017-11-3585

PROPOSÉ PAR François Mailloux
APPUYÉ PAR Marc Lasalle
ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes payés et à payer, soit :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT
MRC BROME MISSISQUOI	9229	25.00
OPERATION NEZ ROUGE	9230	100.00
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	9231	160.00
POSTE CANADA FARNHAM	9235	390.92

ST-GERMAIN CHANTAL	9236	226.75
REGIE INTERMUNICIPALE	9238	1 789.67
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	9239	160.00
ST-GERMAIN CHANTAL	9244	200.00
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	9247	160.00
CÔTÉ JEAN-GUY	9250	2 203.36
GABORIAULT MAURICE	9252	2 203.36
LASALLE MARC	9258	2 203.36
MAILLOUX FRANÇOIS	9260	2 203.36
MÉNARD MONTY THÉRÈSE	9263	2 203.36
PHOENIX, LAURENT	9265	4 376.63
THIBODEAU, SYLVAIN	9268	2 203.36
REVENU QUEBEC	9270	14.45
EXCAVATION ANDRE GAGNON INC.	9271	3 199.39
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	9272	206.06
BRICAULT SONIA	9273	160.13
DANIEL PIETTE	9274	167.92
EDITIONS JURIDIQUES FD	9275	2 103.47
EMBALLAGES JEAN CARTIER	9276	358.58
GESTIM INC.	9277	2 082.48
GROUPE GUERIN	9278	74.73
GROUPE ENVIRONEX	9279	27.60
EXCAVATION LAREAU & FILS INC.	9280	20 531.25
LIBRAIRIE MODERNE	9281	465.70
GESTION USD INC.	9282	2 232.70
MEDIAS TRANSCONTINENTAL SENC	9283	727.10
PAPETERIE COUPAL (2010) INC	9284	240.38
PAVAGE MASKA INC	9285	57 497.63
CHAUFFAGE P. GOSSELIN INC.	9286	203.94
AGENCE DU REVENU DU CANADA	9287	215.46
REGIE INTERMUNICIPALE	9288	2 429.74
TOILETTES PORTATIVES SANIBERT	9289	273.07
SENCOM INFORMATIQUE INC	9290	1 110.50
ENVIRO 5	9291	62 818.04
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	9292	32.87
TECHNO-CONTROLE 2000 INC	9293	82.78
VILLE DE COWANSVILLE	9294	185.69
VILLE DE FARNHAM	9295	1 058.43
SALAIRES	9232 À 9234	2 882.55
SALAIRES	9240 À 9243	3 253.27
SALAIRES	9253, 9261, 9266, 9269	3 455.07
RÉMUNÉRATION PERSONNEL ÉLECTORAL	9246, 9248, 9249, 9251, 9254 À 9257, 9259, 9264, 9267	3 955.23
	65 CHÈQUES	192 855.34

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DU PRÉLÈVEMENT	MONTANT
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	514	180.54
HYDRO QUEBEC	515	472.55
GROUPE AST (1993) INC.	516	76.17
BELL MOBILITE INC	517	17.25
BELL MOBILITE INC	518	19.50
HYDRO QUEBEC	519	595.08
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	520	2 654.66
REVENU QUEBEC	521	7 260.62
VIDÉOTRON	522	218.84
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	523	180.54
GROUPE AST (1993) INC.	524	76.17

COOPÉRATIVE RÉGIONALE D'ÉLECTRICITÉ	525	19.38
HYDRO QUEBEC	526	488.30
RONA LÉVESQUE	527	177.44
RONA LÉVESQUE	528	105.80
RONA LÉVESQUE	529	82.56
RONA LÉVESQUE	530	301.89
RONA LÉVESQUE	531	61.14
BUROPRO CITATION	532	239.88
BUROPRO CITATION	533	82.03
	20 PRÉLÈVEMENTS	13 310.34
	GRAND TOTAL	206 165.68

ADOPTÉE

Je soussignée, par la présente certifie qu'il y a les crédits suffisants pour effectuer les dépenses décrites précédemment.

Chantal St-Germain, directrice générale,
secrétaire-trésorière

ANNOTATION

Monsieur Martin Dufour a déposé, au nom d'Armoires Cuisines Action, une demande de changement de zonage. Sa demande sera étudiée par les membres du conseil et une décision sera rendu lors de la prochaine séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-11-3586

PROPOSÉE PAR Jean-Guy Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit et est levée à 20H27.

ADOPTÉE

Laurent Phoenix
Maire

Chantal St-Germain
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

« Je, Laurent Phoenix, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».